



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

DP
Division des Personnels

Affaire suivie par :
Jean Baptiste ROUSSEAU
Sophie PINEAULT
Tél : 03 85 22 55 95
03 85 22 55 96
Mél : dp71@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

**Personnels enseignants du premier
degré**

**DOSSIER DE DEMANDE DE POSTE
ADAPTE
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

*à retourner dûment complété à la Direction des
services départementaux de l'éducation
nationale de Saône-et-Loire – division des
personnels - par la voie hiérarchique, avant le 05
janvier 2022.*

- 1^{ère} demande (1)
 renouvellement de PACD (1) Nombre d'années dont vous avez déjà bénéficié : (ans)
 renouvellement de PALD (1)

1 – SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom : ;

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone : Courriel :

Situation de famille : Célibataire – Pacsé(e) - Marié(e) - Veuf(ve) – Divorcé(e) - Séparé(e)

Age et profession du conjoint :

Age des enfants à charge :

2 – SITUATION PROFESSIONNELLE

Grade : Echelon :

Affectation actuelle et modalités de service dans le cas d'une 1^{ère} demande :
.....

Renseignements concernant votre affectation actuelle sur poste adapté en cas de renouvellement :

- Lieu d'exercice du PACD* ou PALD (*rayer la mention inutile)
- Fonctions exercées :

Date de titularisation :

Ancienneté générale de service au 01/09/2021 :

Date de départ en retraite envisagée :

Titres et diplômes obtenus :

Si vous êtes entré(e) tardivement dans l'éducation, ou si vous avez interrompu votre carrière plusieurs années, indiquez la (les) période(s) :

.....

Avez-vous exercé une autre activité professionnelle ? OUI NON

Si oui, laquelle :

Durant quelle période :

3 – CONGES OBTENUS ⁽¹⁾

- | | |
|---|----------------|
| - Congés de longue durée (CLD) : | Durée totale : |
| Dates | |
| - Congés de longue maladie (CLM) : | Durée totale : |
| Dates | |
| - Disponibilité d'office : | Durée totale : |
| Dates | |
| - Congés de maladie ordinaire (CMO) : | Durée totale : |
| Dates | |
| - Congés pour accident de service : | Durée totale : |
| Dates | |
| - Congés pour convenance personnelle : | Durée totale : |
| Dates | |

(1) S'il n'y a pas interruption dans les congés, ne mentionner que la date de début et de fin du congé

4 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- En cas d'accident du travail, bénéficiez-vous d'une pension ? OUI NON
- Si oui, quel taux ?

- Bénéficiez-vous d'une autre pension : OUI NON
- Si oui, laquelle ? Taux :

- Etes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la MDA/MDPH : OUI NON
- Si oui, durant quelle période :

5 – MOTIVATIONS POUR DEMANDER UN POSTE ADAPTE

(Retrouver un rythme de travail, resocialisation par le travail, reprise de contact avec la pédagogie et les élèves, etc...)

A le

Signature :

NB : tous les personnels candidats à un poste adapté, sont invités à prendre l'attache de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui siège au sein de la MDA/MDPH (maison départementale de l'autonomie/maison départementale des personnes handicapées) afin de demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et de faire fixer leur taux d'incapacité. Cette reconnaissance pourra leur être utile à plusieurs titres, notamment dans le cadre de leur départ en retraite.

POSTES SOUHAITES PENDANT L’AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE

A – Enseignement par correspondance

B – Travail auprès d’une équipe d’école

C – Autres fonctions : à préciser

Pour les maintiens :

Avis circonstancié du responsable (IEN, chef d’établissement...) :

- sur le service effectué :

.....

.....

- sur la demande de maintien :

.....

.....

Date et signature :

Pour les premières affectations :

Avis circonstancié de l’IEN de circonscription si vous êtes actuellement en fonction :

.....

.....

.....

.....

Date et signature :